

FINAL
DRAFT

INTERNATIONAL
STANDARD

ISO/FDIS
20345

ISO/TC 94/SC 3

Secretariat: BSI

Voting begins on:
2021-10-04

Voting terminates on:
2021-11-29

Personal protective equipment — Safety footwear

Équipement de protection individuelle — Chaussures de sécurité

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/FDIS 20345](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/06c42dbd-99ab-4abf-9690-e5a1b55c8491/iso-fdis-20345)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/06c42dbd-99ab-4abf-9690-e5a1b55c8491/iso-fdis-20345>

ISO/CEN PARALLEL PROCESSING

RECIPIENTS OF THIS DRAFT ARE INVITED TO SUBMIT, WITH THEIR COMMENTS, NOTIFICATION OF ANY RELEVANT PATENT RIGHTS OF WHICH THEY ARE AWARE AND TO PROVIDE SUPPORTING DOCUMENTATION.

IN ADDITION TO THEIR EVALUATION AS BEING ACCEPTABLE FOR INDUSTRIAL, TECHNOLOGICAL, COMMERCIAL AND USER PURPOSES, DRAFT INTERNATIONAL STANDARDS MAY ON OCCASION HAVE TO BE CONSIDERED IN THE LIGHT OF THEIR POTENTIAL TO BECOME STANDARDS TO WHICH REFERENCE MAY BE MADE IN NATIONAL REGULATIONS.



Reference number
ISO/FDIS 20345:2021(E)

© ISO 2021

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO/FDIS 20345](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/06c42dbd-99ab-4abf-9690-e5a1b55c8491/iso-fdis-20345)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/06c42dbd-99ab-4abf-9690-e5a1b55c8491/iso-fdis-20345>



COPYRIGHT PROTECTED DOCUMENT

© ISO 2021

All rights reserved. Unless otherwise specified, or required in the context of its implementation, no part of this publication may be reproduced or utilized otherwise in any form or by any means, electronic or mechanical, including photocopying, or posting on the internet or an intranet, without prior written permission. Permission can be requested from either ISO at the address below or ISO's member body in the country of the requester.

ISO copyright office
CP 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Geneva
Phone: +41 22 749 01 11
Email: copyright@iso.org
Website: www.iso.org

Published in Switzerland

Contents

	Page
Avant-propos	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Classification et modèles	8
5 Exigences fondamentales pour les chaussures de sécurité	9
5.1 Généralités	9
5.2 Modèle	13
5.2.1 Généralités	13
5.2.2 Hauteur de la tige	13
5.2.3 Zone du talon	14
5.3 Chaussure entière	14
5.3.1 Performances de la construction	14
5.3.2 Protection des orteils	15
5.3.3 Étanchéité	17
5.3.4 Caractéristiques ergonomiques particulières	17
5.3.5 Résistance au glissement	17
5.3.6 Innocuité	17
5.3.7 Résistance des coutures	18
5.4 Tige	18
5.4.1 Généralités	18
5.4.2 Épaisseur	19
5.4.3 Résistance au déchirement	19
5.4.4 Propriétés en traction	19
5.4.5 Résistance à la flexion	20
5.4.6 Perméabilité à la vapeur d'eau et coefficient de vapeur d'eau	20
5.4.7 Résistance à l'hydrolyse	20
5.5 Doublure	20
5.5.1 Généralités	20
5.5.2 Résistance au déchirement	20
5.5.3 Résistance à l'abrasion	21
5.5.4 Perméabilité à la vapeur d'eau et coefficient de vapeur d'eau	21
5.6 Languette	21
5.6.1 Généralités	21
5.6.2 Résistance au déchirement	21
5.7 Première de montages, première de propreté et semelle anatomique	22
5.7.1 Épaisseur	22
5.7.2 Perméabilité à l'eau	22
5.7.3 Absorption et désorption d'eau	22
5.7.4 Résistance à l'abrasion	22
5.8 Semelle de marche	22
5.8.1 Généralités	22
5.8.2 Modèle	22
5.8.3 Résistance au déchirement	23
5.8.4 Résistance à l'abrasion	23
5.8.5 Résistance à la flexion	23
5.8.6 Résistance à l'hydrolyse	24
5.8.7 Force d'adhésion entre semelle de marche et semelle intercalaire	24
6 Exigences additionnelles pour les chaussures de sécurité	24
6.1 Généralités	24
6.2 Chaussure entière	26
6.2.1 Résistance à la perforation	26

6.2.2	Propriétés électriques	28
6.2.3	Résistance aux environnements agressifs	28
6.2.4	Capacité d'absorption d'énergie du talon	29
6.2.5	Étanchéité	29
6.2.6	Protection du métatarse	29
6.2.7	Protection des malléoles	29
6.2.8	Résistance à la coupure	30
6.2.9	Résistance des pare-pierre à l'abrasion	30
6.2.10	Résistance au glissement	30
6.3	Tige — Pénétration et absorption d'eau	31
6.4	Semelle de marche	31
6.4.1	Résistance à la chaleur (contact direct)	31
6.4.2	Résistance aux hydrocarbures	31
6.4.3	Système grip pour échelle	31
7	Marquage	32
8	Instructions et informations fournies par le fabricant	33
8.1	Généralités	33
8.2	Propriétés électriques	34
8.2.1	Chaussure partiellement conductrice	34
8.2.2	Chaussures antistatiques	34
8.3	Premières de propreté	35
8.4	Résistance à la perforation	35
8.5	Date d'obsolescence	36
Annex A	(normative) Chaussures de sécurité personnalisées (chaussures de sécurité adaptées à un utilisateur individuel ou unité unique adaptée à un utilisateur individuel)	37
Annex B	(informative) Évaluation des chaussures par le porteur	41
Annex C	(informative) Résistance au glissement	43
Annexe ZA	(informative) Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles concernées du Règlement (UE) 2016/425 sur les EPI	46
Bibliographie	48

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.

L'ISO 20345 a été élaborée par le comité technique CEN/TC 161, *Protecteurs du pied et de la jambe*, du Comité européen de normalisation (CEN) en collaboration avec le comité technique ISO/TC 94, *Sécurité individuelle — Vêtements et équipements de protection*, sous-comité SC 3, *Protection des pieds*, conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 20345:2011), qui a fait l'objet d'une révision technique. Les principales modifications par rapport à l'édition précédente sont les suivantes:

- révision des termes et définitions de l'[Article 3](#);
- révision des [Figures 1](#) à [4](#);
- révision des [Tableaux 1](#), [2](#) et [3](#);
- définition de la zone du talon ([5.2.3](#));
- protection des orteils, conformément à l'ISO 22568-1 et à l'ISO 22568-2, au lieu de l'EN 12568:2010;
- révision des exigences relatives à la résistance au glissement ([5.3.5](#) et [6.2.10](#)); suppression des marquages «SRA, SRB et SRC»; introduction des marquages «SR» et «Ø»;
- ajout des essais de valeur de pH et de teneur en chrome VI au [5.3.6](#); suppression des anciens paragraphes séparés concernant la tige, la doublure, la languette et la première de montage/propreté;
- ajout d'exigences relatives à la résistance des coutures des chaussures hybrides ([5.3.7](#));
- explication des exigences relatives aux matériaux de la tige ne respectant pas la perméabilité à la vapeur d'eau (WVP) ([5.4.6](#));

ISO/FDIS 20345:2021(E)

- révision de l'abrasion des premières de montage (5.7.4);
- révision des exigences relatives aux semelles de marche (5.8);
- révision de l'épaisseur des semelles de marche (5.8.2.1);
- clarification de la résistance à la flexion des semelles de marche (5.8.5);
- insert anti-perforation, conformément à l'ISO 22568-3 et à l'ISO 22568-4, au lieu de l'EN 12568:2010;
- tolérances ajoutées (6.2.3.1);
- ancienne [Annexe A](#) «Chaussures hybrides» incluse dans le texte général ([Tableau 2](#), [5.4.1.2](#));
- révision de l'exigence facultative relative à la protection du métatarse (6.2.6);
- clarification de l'exigence facultative relative à la protection des malléoles (6.2.7);
- ajout d'une exigence facultative pour la résistance des pare-pierre «SC» (scuff cap) à l'abrasion (6.2.9);
- pénétration et absorption d'eau, suppression du symbole «WRU», introduction du symbole «WPA»;
- ajout d'une exigence facultative relative au système de grip pour échelle des semelles de marche «LG» (ladder grip) (6.4.3);
- révision du marquage ([Tableau 16](#) et [Tableau 21](#));
- ajout de deux nouvelles catégories, S6 et S7 ([Tableau 21](#));
- ajout d'informations concernant la date limite d'obsolescence (8.5);
- ajout de l'[Annexe A](#) avec des exigences relatives aux chaussures de sécurité personnalisées;
- ajout de l'[Annexe B](#);
- ajout de l'[Annexe C](#);
- suppression de l'exigence relative aux chaussures isolantes électriquement (EN 50321).

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Personal protective equipment — Safety footwear

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie des exigences fondamentales et additionnelles (optionnelles) relatives aux chaussures de sécurité d'usage général. Il inclut, par exemple, les risques mécaniques, la résistance au glissement, les risques thermiques et le comportement ergonomique. Il spécifie également les exigences relatives aux chaussures de sécurité munies de premières de propreté, les chaussures de sécurité personnalisées ou les chaussures de sécurité personnalisées fabriquées individuellement. La présente norme ne couvre pas la propriété de haute visibilité en raison de l'interaction avec les vêtements (par exemple, le pantalon recouvre la chaussure) et les conditions du lieu de travail (par exemple, saleté, boue).

Les risques particuliers sont couverts par des normes complémentaires relatives au travail (par exemple, chaussures pour pompiers, chaussures isolantes électriquement, chaussures résistantes aux coupures de scies à chaîne, protection contre les produits chimiques ou les projections de métal fondu, chaussures pour motocyclistes).

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 20344:—, *Équipement de protection individuelle — Méthodes d'essai pour les chaussures*

ISO 22568-1:2019, *Foot and leg protectors — Requirements and test methods for footwear components — Part 1: Metallic toecaps*

ISO 22568-2:2019, *Foot and leg protectors — Requirements and test methods for footwear component — Part 2: Non-metallic toecaps*

EN 13832-3:2018, *Chaussures protégeant contre les produits chimiques — Partie 3: Exigences pour les chaussures hautement résistantes aux produits chimiques dans des conditions de laboratoire*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

— ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>

— IEC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>.

Note 1 à l'article Les éléments constitutifs d'une chaussure sont illustrés à la [Figure 1](#), la [Figure 2](#) et la [Figure 3](#).

Note 2 à l'article D'autres termes et définitions figurent dans l'ISO 19952^[4].3.1

**3.1
chaussures de sécurité**

chaussures comprenant des dispositifs de sécurité permettant de protéger le porteur des blessures qui pourraient résulter d'accidents

Note 1 to entry: Les chaussures de sécurité sont équipées d'embouts de sécurité destinés à fournir une protection contre les chocs d'au moins 200 J et contre un écrasement d'au moins 15 kN.

**3.2
tige**

partie ou parties d'une chaussure qui couvrent les orteils, le dessus du pied, les côtés du pied, et de manière facultative l'arrière du talon; elle est fixée à la semelle de marche d'une chaussure

**3.3
cuir**

peau tannée pour devenir imputrescible

**3.3.1
croûte de cuir**

partie chair d'une peau tannée pour devenir imputrescible, obtenue en refendant un *cuir* (3.3) épais

**3.4
caoutchouc**

type de *polymère* (3.5) élastique pouvant être vulcanisé

**3.5
polymères**

molécules de grande dimension composées d'unités constitutives répétitives (monomères) généralement liées par liaison chimique

iTeh STANDARD PREVIEW

(standards.iteh.ai)

EXAMPLE Polyuréthane (PU) ou chlorure de polyvinyle (PVC);

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/06c42dbd-99ab-4abf-9690-e5a1b55c8491/iso-fdis-20345>

**3.6
première de montage**

composant inamovible utilisé pour former la base de la chaussure, auquel la *tige* (3.2) est généralement fixée pendant le formage

**3.7
première de propreté**

composant amovible ou inamovible de la chaussure, utilisé pour couvrir entièrement la *première de montage* (3.6)

**3.7.1
talonnette de propreté**

composant amovible ou inamovible de la chaussure, utilisé pour couvrir la *première de montage* (3.6) dans la zone du talon

**3.7.2
semelle anatomique**

première de propreté (3.7) conçue d'après la plante du pied, avec ou sans objectif de corriger la posture

Note 1 to entry: «Inamovible» signifie que le composant ne peut être enlevé sans être endommagé.

Note 2 to entry: «Amovible» signifie que le composant peut être retiré, mais les dispositifs de sécurité sont maintenus seulement lorsqu'il est en place pendant le port de la chaussure.

**3.8
doublure**

matériau recouvrant la surface interne de la chaussure

Note 1 to entry: Le pied du porteur est en contact direct avec la doublure.

Note 2 to entry: Lorsque la partie avant d'une tige est fendue afin de loger l'embout ou lorsqu'une pièce de matériau extérieure est rapportée sur la tige pour constituer une poche afin de loger l'embout, le matériau placé au-dessous de ce dernier sert de doublure.

3.9

crampon

partie saillante de la surface externe de la semelle de marche

3.10

semelle de marche

partie la plus extérieure qui fournit à la chaussure la traction et la protection nécessaires vis-à-vis des surfaces de sol avec lesquelles elle est en contact

3.10.1

semelle de marche rigide

semelle de marche qui peut être pliée à un angle inférieur à 45° sous une charge de 30 N

Note 1 to entry: Conformément à l'ISO 20344:—, 8.5.

3.10.2

semelle de marche multicouche

constituée de deux ou plusieurs couches de matériaux couvrant la surface entière; un revêtement de semelle inférieur à 0,5 mm n'est pas considéré comme une couche

3.11

insert anti-perforation

composant placé dans le semelage ou utilisé simultanément en tant que *première de montage* (3.6) afin de fournir une protection contre la perforation

3.12

embout de sécurité

composant placé dans la chaussure pour protéger les orteils du porteur des chocs et de la compression

3.13

pare-pierre

matériau ou composant résistant à l'abrasion qui protège la région externe supérieure de l'orteil contre les éraflures pendant les activités nécessitant de se mettre à genou

3.14

zone du talon

zone du contrefort, partie arrière de la chaussure

3.15

chaussure partiellement conductrice

chaussure présentant une faible résistance électrique entre le porteur et le sol, capable de dissiper l'électricité statique

3.16

chaussures antistatiques

chaussures maintenant une certaine résistance électrique entre le porteur et le sol, capable de dissiper une partie de l'électricité statique

3.17

hydrocarbures

hydrocarbures aliphatiques provenant du pétrole

3.18

chaussures de sécurité personnalisées

couvre toutes les chaussures personnalisées individuelles et les autres conditions particulières concernant le pied

Note 1 to entry: Les chaussures de sécurité personnalisées intègrent dans leur conception la physiologie propre du bénéficiaire, ainsi que les dispositions spécifiques visant à modifier, corriger, compenser, soigner, prévenir, soulager une pathologie, par exemple surpoids, diabète, hyperhidrose, défauts d'alignement, etc.

Note 2 to entry: Il existe différents types de chaussures de sécurité personnalisées et d'adaptation des chaussures:

Type 1 — Chaussure équipée de premières de propreté personnalisées

Chaussure de sécurité (selon le présent document) comprenant des premières de propreté adaptées aux besoins du porteur.

Type 2 — Chaussure de sécurité modifiée

Chaussures de sécurité (selon le présent document) dont la construction d'origine a été modifiée pour s'adapter aux besoins d'un utilisateur individuel.

Voir les exemples de l'ISO 21064:2017, 6.4^[5].

Type 3 — Chaussure de sécurité sur mesure

Chaussures de sécurité (selon le présent document) construites à l'unité pour s'adapter aux besoins d'un utilisateur individuel.

Voir les exemples de l'ISO 21064:2017, 6.3.2 et 6.3.3^[5].

Note 3 to entry: Adaptées à un utilisateur individuel ou unité unique adaptée à un utilisateur individuel.

Note 4 to entry: Selon l'ISO 21064:2017, 3.2^[5].

3.19

chaussure hybride

chaussure ne pouvant pas être classée comme une chaussure de classe I ou II

Note 1 to entry: Il existe deux types de chaussures hybrides (à l'exception du modèle E) voir [3.19.1](#) et [3.19.2](#).

3.19.1

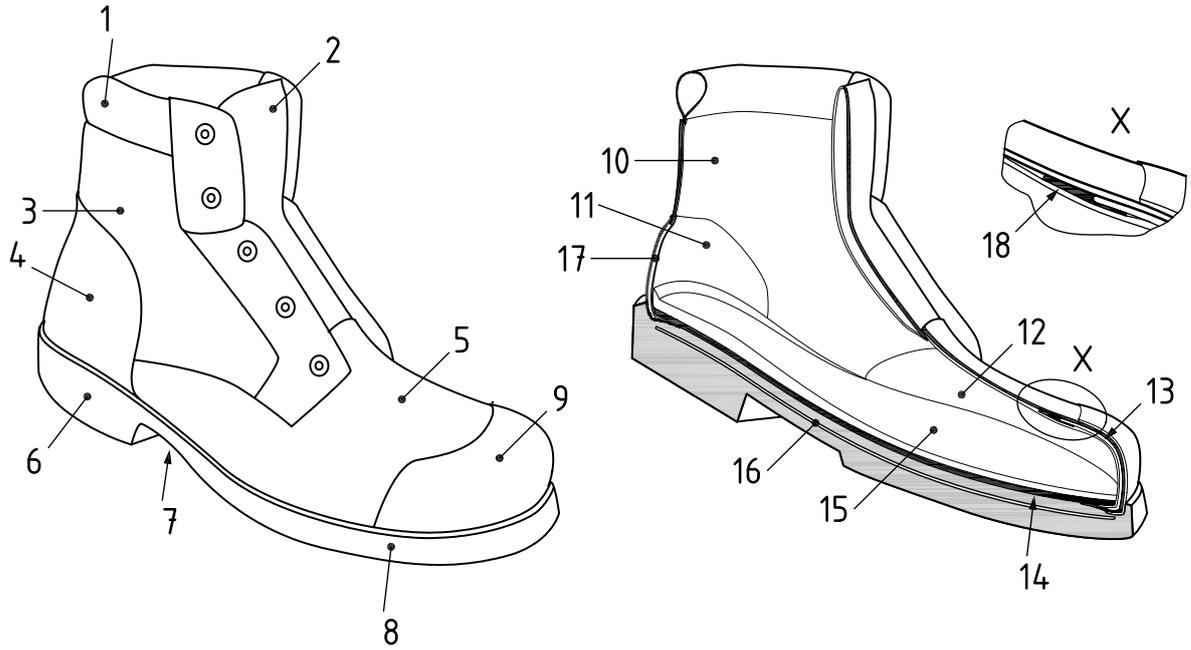
chaussure hybride «moulée»

section autour du pied en *caoutchouc* (3.4) vulcanisé ou tout polymère moulé, intégralement moulée autour de l'embout et qui inclut souvent la semelle de marche, laquelle peut être non doublée et ne comporte généralement pas de *première de montage* (3.6)

3.19.2

chaussure hybride «montée»

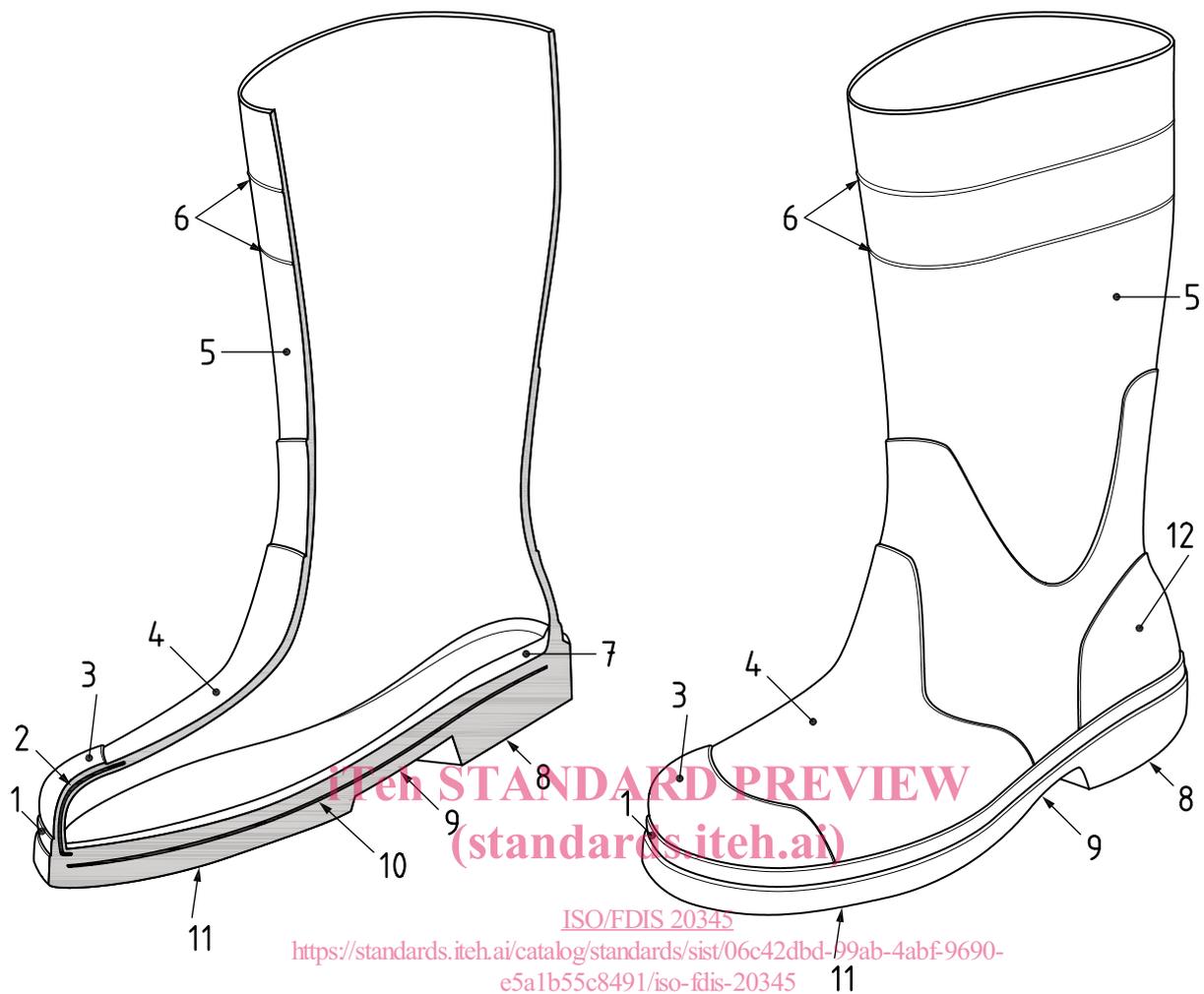
section autour du pied en caoutchouc vulcanisé ou tout polymère moulé, fabriquée séparément puis érigée autour d'une *doublure* (3.8)/*première de montage* (3.6) conventionnellement montées et souvent avec une semelle de marche fixée séparément



Légende

- | | | | |
|---|-------------------------------|----|---|
| 1 | collerette | 10 | doublure quartier |
| 2 | languette | 11 | doublure contrefort |
| 3 | tige - quartier | 12 | doublure empeigne |
| 4 | tige - contrefort | 13 | embout de sécurité |
| 5 | tige - empeigne | 14 | première de montage |
| 6 | semelle de marche - talon | 15 | première de propreté/semelle anatomique |
| 7 | semelle de marche - cambrures | 16 | insert anti-perforation |
| 8 | semelle de marche - avant | 17 | renfort du contrefort |
| 9 | pare-pierre | 18 | rembourrage arrière de l'embout |

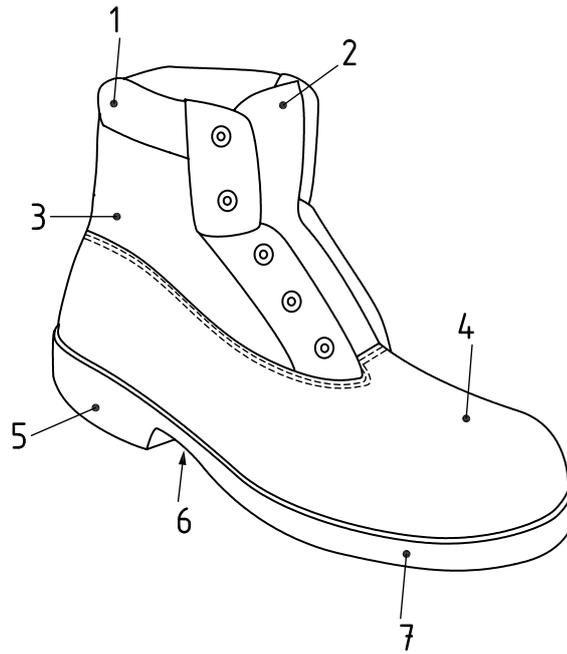
Figure 1 — Exemple de parties d'une chaussure de sécurité de classe I



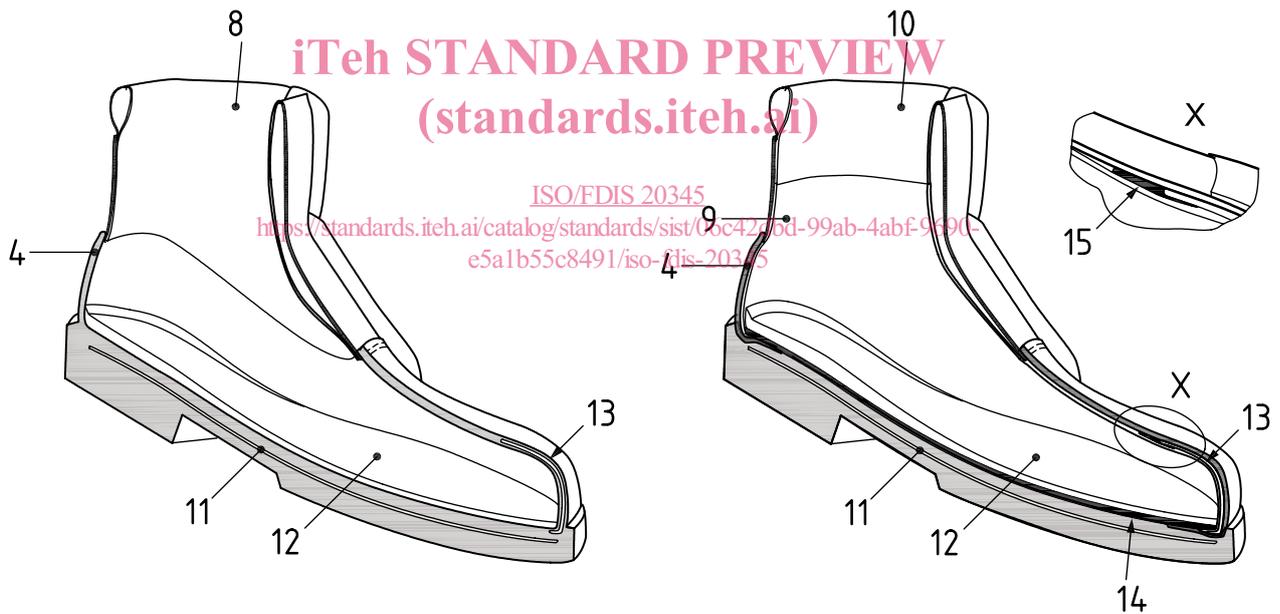
Légende

- | | |
|---|--|
| <p>1 claque</p> <p>2 embout de sécurité</p> <p>3 pare-pierre</p> <p>4 tige - empeigne</p> <p>5 tige - axe</p> <p>6 repères de coupe</p> | <p>7 première de propreté/semelle anatomique</p> <p>8 semelle de marche - talon</p> <p>9 semelle de marche - cambrures</p> <p>10 insert anti-perforation</p> <p>11 semelle de marche - avant</p> <p>12 tige - contrefort</p> |
|---|--|

Figure 2 — Exemple de parties d'une chaussure de sécurité de classe II



a) Exemple de chaussure de sécurité hybride en général



b) Chaussure hybride moulée (section c) inférieure entièrement moulée)

Chaussure hybride montée (semelle fixée séparément)

Légende

- | | | | |
|---|---|----|---|
| 1 | collerette | 9 | doublure du pied |
| 2 | languette | 10 | doublure de la collerette |
| 3 | section de tige en cuir ou en textile | 11 | insert anti-perforation |
| 4 | partie de la tige moulée en caoutchouc ou en polymère | 12 | première de propreté/semelle anatomique |
| 5 | semelle de marche – talon | 13 | embout de sécurité |
| 6 | semelle de marche – cambrures | 14 | première de montage |
| 7 | semelle de marche – avant | 15 | rembourrage arrière de l'embout |

Figure 3 — Exemple de parties d'une chaussure de sécurité hybride

4 Classification et modèles

Les chaussures de sécurité doivent être classées conformément au [Tableau 1](#). Des modèles de chaussures sont illustrés à la [Figure 4](#).

Tableau 1 — Classification des chaussures de sécurité

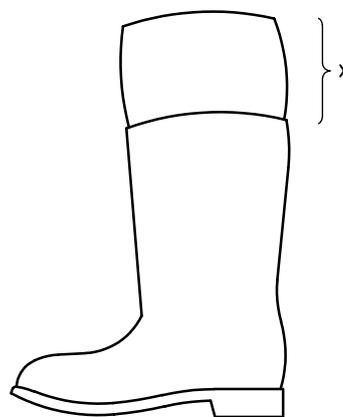
Classification	Description
Classe I	Chaussures en cuir et en d'autres matériaux, sauf chaussures tout caoutchouc ou tout polymère (voir Figure 1)
Classe II	Chaussures tout polymère (c'est-à-dire entièrement moulées), notamment tout caoutchouc (c'est-à-dire entièrement vulcanisées) (voir Figure 2)
Chaussures hybrides	Voir 3.19 (voir Figure 3)



Modèle A - CHAUSSURE BASSE

Modèle B - BRODEQUIN

Modèle C - BOTTE À MI-HAUTEUR DU GENOU



Modèle D - BOTTE À HAUTEUR DU GENOU

Modèle E - CUISSARDE

Légende

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/FDIS 20345
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/06c42dbd-99ab-4abf-9690-e5a1b55c9491/iso-fdis-20345>

× Extension variable qui peut être adaptée au porteur.

NOTE Le modèle E des chaussures de sécurité de classes I et II peut être des bottes à hauteur du genou (modèle D), équipé d'un fin matériau imperméable qui prolonge la tige et qui peut être coupé de façon à adapter la hauteur de la botte au porteur. Ce modèle n'est pas une chaussure hybride.

Figure 4 — Exemples de modèles de chaussures de sécurité

5 Exigences fondamentales pour les chaussures de sécurité

5.1 Généralités

Les chaussures de sécurité de classe I, de classe II et hybrides (selon la méthode de fabrication) doivent être conformes aux exigences fondamentales spécifiées dans le [Tableau 2](#). Les chaussures de sécurité personnalisées ([3.18](#)) doivent être conformes aux exigences spécifiées dans le [Tableau 2](#) et dans l'[Annexe A](#).

NOTE Les pointures des chaussures sont indiquées dans l'ISO 20344:—, Annexe B.

Tableau 2 — Exigences fondamentales pour les chaussures de sécurité

Exigence		Articles et/ou paragraphes de la présente norme	Classification			
			Classe I	Classe II	Hybride montée moulée	
Modèle	Hauteur de la tige	5.2.2	X	X	X	X
	Zone du talon (modèle A)	5.2.3	o	o	X	X
	Zone du talon (modèles B, C, D, E)	5.2.3	X	X	X	X

NOTE 1 L'application d'une exigence à une classe particulière est indiquée par X ou o.
 X signifie que l'exigence doit être satisfaite. Dans certains cas, l'exigence ne concerne que des matériaux uniques figurant dans la classification. Cela ne signifie pas que l'utilisation d'autres matériaux soit exclue.
 o signifie que, lorsque le composant existe, l'exigence doit être satisfaite.
 L'absence de X ou de o indique qu'aucune exigence n'est à satisfaire.

NOTE 2 Pour les chaussures de classe II et les chaussures moulées hybrides, aucune première de montage n'est présente en général. Néanmoins, si une première de propreté amovible est utilisée, le [Tableau 3](#) s'applique.

NOTE 3 Pour les chaussures de classe II et les chaussures moulées hybrides, les chaussettes couvrant la forme avant le processus de moulage ne sont pas considérées comme une doublure.

^a L'une des deux propositions doit être choisie.

^b Les semelles anatomiques sont considérées comme des premières de propreté.